

## EXTRAIT DU REGISTRE des délibérations du Conseil de Communauté

N°délib. : 000837

Séance du jeudi 25 juin 2009

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la C.C.I.D - 46 avenue Villarceau à Besançon,

sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Conseillers communautaires en exercice : 140

**Étaient présents :** **Amagney :** Thomas JAVAUX **Arguel :** André AVIS **Audeux :** Françoise GALLIOU (représentée par Gabriel MOLLIER) **Auxon-Dessous :** Jacques CANAL, Jacques THIEBAUT (représenté par Jean-Pierre BASSELIN) **Avanne Aveney :** Laurent DELMOTTE, Jean-Pierre TAILLARD **Besançon :** Eric ALAUZET (à partir du rapport 1.1.1), Frédéric ALLEMANN (à partir du rapport 1.1.1), Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE (jusqu'au rapport 9.1), Nicolas BODIN, Pascal BONNET, Martine BULTOT (à partir du rapport 1.1.1), Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Cyril DEVESA, Emmanuel DUMONT, Odile FAIVRE-PETITJEAN (jusqu'au rapport 1.1.5), Françoise FELLMANN (jusqu'au rapport 9.1), Jean-Louis FOUSSERET, Catherine GELIN, Fanny GERDIL-DJAOUAI (jusqu'au rapport 0.2), Abdel GHEZALI, Jean-Pierre GOVIGNAUX, Nicolas GUILLEMET, Sylvie JEANNIN, Solange JOLY, Jean-Sébastien LEUBA (à partir du rapport 1.1.1), Christophe LIME, Michel LOYAT (à partir du rapport 1.1.1), Jacques MARIOT, Annie MENETRIER (jusqu'au rapport 8.1), Carine MICHEL (jusqu'au rapport 8.1), Frank MONNEUR, Nohzat MOUNTASSIR, Jacqueline PANIER, Françoise PRESSE, Béatrice RONZI, Jean ROSSELOT, Jean-Claude ROY, Edouard SASSARD (jusqu'au rapport 2.3), Joëlle SCHIRRER (jusqu'au rapport 9.1), Marie-Noëlle SCHOELLER, Catherine THIEBAUT (à partir du rapport 1.1.1), Corinne TISSIER (à partir du rapport 1.1.1), Sylvie WANLIN, Nicole WEINMAN **Beure :** Auguste KOELLER **Boussières :** Bertrand ASTRIC, Roland DEMESMAY **Brillans :** Alain BLESSEMAILLE **Busy :** Philippe SIMONIN **Chaleze :** Christophe CURTY (à partir du rapport 1.1.1) **Chalezeule :** Christian MAGNIN-FEYSOT (représenté par Francis MISSEMER), Raymond REYLE (jusqu'au rapport 2.2) **Champagney :** Claude VOIDEY **Champvans les Moulins :** Jean-Marie ROTH **Chatillon le Duc :** Philippe GUILLAUME (à partir du rapport 1.1.1) **Chaufontaine :** Christiane BEUCLER (représenté par Jacky LOUISON) **Chemaudin :** Gilbert GAVIGNET (à partir du rapport 1.1.1 et jusqu'au rapport 3.2) **Dannemarie sur Crête :** Gérard GALLIOT (jusqu'au rapport 3.2), Jean-Pierre PROST (jusqu'au rapport 9.1) **Deluz :** Sylvaine BARASSI (représentée par Fabrice TAILLARD) **Ecole Valentin :** André BAVEREL, Yves GUYEN (à partir du rapport 1.1.1) **François :** Claude PREIONI **Gennes :** Jean SIMONDON (représenté par Maryse MILLET) **Grandfontaine :** François LOPEZ **La Chevillotte :** Jean PIQUARD **La Vèze :** Jacques CURTY **Larnod :** Gisèle ARDIET (représentée par Hugues TRUDET) **Le Gratteris :** Cédric LINDECKER **Mamirolle :** Daniel HUOT (à partir du rapport 1.1.1), Didier MARQUER (représenté par Robert POURCELOT jusqu'au rapport 9.1) **Marchaux :** Bernard BECOULET, Brigitte VIONNET **Miserey Salines :** Marcel FELT, Denis JOLY **Montfaucon :** Michel CARTERON, Pierre CONTOZ **Morre :** Jean-Michel CAYUELA, Gérard VALLET **Nancray :** Jean-Pierre MARTIN, Daniel ROLET **Noironte :** Bernard MADOUX **Novillars :** Philippe BELUCHE, Bernard BOURDAIS **Osselle :** Jacques MENIGOZ **Pelousey :** Catherine BARTHELET (à partir du rapport 1.1.1), Claude OYTANA (à partir du rapport 1.1.1) **Pirey :** Jacques COINTET, Robert STEPOURJINE **Pouilley les Vignes :** Jean-Marc BOUSSET, Jean-Michel FAIVRE **Pugey :** Marie-Noëlle LATHUILLIERE **Rancenay :** Michel LETHIER **Roche lez Beaupré :** Stéphane COURBET (à partir du rapport 1.1.1), Jean-Pierre ISSARTEL (à partir du rapport 1.1.1 et jusqu'au rapport 3.6) **Routelle :** Claude SIMONIN **Saône :** Maryse BILLOT, Alain VIENNET **Serre les Sapins :** Gabriel BAULIEU, Christian BOILLEY **Tallenay :** Jean-Yves PRALON **Thise :** Bernard MOYSE (représenté par Marie ADAM-NORMAND), Jean TARBOURIECH **Thoraise :** Jean-Michel MAY (jusqu'au rapport 2.2) **Vaire Arcier :** Patrick RACINE **Vaire le Petit :** Michèle DE WILDE-BESANCON **Vaux les Prés :** Bernard GAVIGNET (à partir du rapport 1.1.1 et jusqu'au rapport 4.4) **Vorges les Pins :** Patrick VERDIER (jusqu'au rapport 2.3).

**Étaient absents :** **Auxon-Dessous :** Serge RUTKOWSKI, Geneviève VERRO **Besançon :** Hayatte AKODAD, Patrick BONTEMPS, Françoise BRANGET, Benoît CYPRIANI, Yves-Michel DAHOUI, Jean-Jacques DEMONET, Béatrice FALCINELLA, Didier GENDRAUD, Jean-François GIRARD, Philippe GONON, Lazhar HAKKAR, Valérie HINCELIN, Martine JEANNIN, Michel OMOURI, Elisabeth PEQUIGNOT, Danièle POISSENOT **Beure :** Philippe CHANEY **Champoux :** Thierry CHATOT **Chatillon le Duc :** Denis GALLET **Chaucenne :** Bernard VOUGNON **Chemaudin :** Bruno COSTANTINI **Fontain :** Jean-Paul DILLSCHNEIDER **François :** Françoise GILLET **Grandfontaine :** Laurent SANSEIGNE **Mazerolles le Salin :** Daniel PARIS **Montferrand le Château :** Marcel COTTINY, Pascal DUCHEZEAU **Torpes :** Bernard LAURENT.

**Secrétaire de séance :** Pierre CONTOZ

### **Procurations de vote :**

**Mandants :** S. RUTKOWSKI, F. BRANGET, B. CYPRIANI, J.-J. DEMONET, F. FELLMANN (à partir du rapport 9.2), D. GENDRAUD, F. GERDIL-DJAOUAI (à partir du rapport 1.1.1), P. GONON, L. HAKKAR, V. HINCELIN, J.-S. LEUBA (jusqu'au rapport 0.2), Y.-M. DAHOUI, A. MENETRIER (à partir du rapport 8.2), C. MICHEL (à partir du rapport 8.2), M. OMOURI, D. POISSENOT, E. SASSARD (à partir du rapport 2.4), J. SCHIRRER (à partir du rapport 9.2), R. REYLE (à partir du rapport 2.3), F. GILLET, D. PARIS, M. COTTINY.

**Mandataires :** Y. GUYEN, J. ROSSELOT, N. GUILLEMET, J.-C. ROY, J. PANIER (à partir du rapport 9.2), J.-P. GOVIGNAUX, J.-S. LEUBA (à partir du rapport 1.1.1), O. FAIVRE-PETITJEAN, C. MICHEL, C. TISSIER, F. GERDIL-DJAOUAI (jusqu'au rapport 0.2), M. LOYAT, S. JOLY (à partir du rapport 8.2), S. WANLIN (à partir du rapport 8.2), E. SASSARD, E. DUMONT, C. GELIN (à partir du rapport 2.4), M.-N. SCHOELLER (à partir du rapport 9.2), F. MISSEMER (à partir du rapport 2.3), C. PREIONI, D. JOLY, A. BLESSEMAILLE.

**Objet : Soutien à la compétitivité des entreprises et des filières d'excellence : Pôle des Microtechniques - Contrat de performance 2009/2011 et soutien au fonctionnement pour l'année 2009**

**Soutien à la compétitivité des entreprises et des filières d'excellence :  
Pôle des Microtechniques - Contrat de performance 2009/2011 et soutien au  
fonctionnement pour l'année 2009**

**Rapporteur : Jean-Pierre MARTIN, Vice-Président**

Inscription budgétaire	
BP 2009 et PPIF 2009/2014 « Soutien compétitivité »	Montant prévu BP 2009 (enveloppe totale) : 300 000 € Montant de l'opération : 15 000 €

**Résumé :**

La CAGB a soutenu dès 2005 la démarche fédératrice du Pôle de compétitivité des Microtechniques aux côtés des autres acteurs économiques, le soutien à l'innovation étant un axe fort de la politique de développement économique de la CAGB, puisque facteur de compétitivité des entreprises et d'attractivité du territoire.

Aussi, la CAGB a-t-elle apporté sur la période 2005-2008 un soutien à l'animation et au fonctionnement du pôle d'un montant de 51 210 €.

A l'issue d'une phase d'évaluation nationale des Pôles conduite en 2008, 58 pôles de compétitivité sur 71 ont été re-labellisés pour une période de 3 ans, dont le Pôle des Microtechniques. Ces pôles doivent signer en juin 2009 un « **Contrat de performance** » avec l'État et les collectivités territoriales impliquées ; ce contrat met en perspective les soutiens financiers dédiés à l'animation de leur pôle pour trois ans. **En retour, les pôles s'engagent sur des objectifs de performance à trois ans**, sur la base de la **feuille de route stratégique** qu'ils ont élaborée.

Le rapport présente le Contrat de performance 2009-2011 du Pôle des Microtechniques et la demande de soutien au fonctionnement de l'association pour l'année 2009, pour un montant de 15 000 €.

### **I. Contrat de performance - contexte**

La première phase de la politique « Pôles de compétitivité » visait prioritairement à mettre en place et développer des projets de R&D collaboratifs.

La seconde, avec les « Contrats de performance », vise la mise en synergie des Pôles avec l'ensemble des politiques et acteurs de soutien à la recherche et à l'innovation. Il s'agit ainsi de faire converger stratégies et actions, de clarifier les missions et d'éviter les doublons, **afin de construire de véritables « écosystèmes » de croissance et d'innovation.**

Lors de l'évaluation nationale en 2008, les Pôles de compétitivité ont été classés en 3 groupes : le Pôle des Microtechniques fait partie de la deuxième catégorie de Pôles. Ainsi, le Pôle des Microtechniques s'engage pour la période 2009-2011 sur des objectifs de performances, ainsi que sur les améliorations nécessaires mises en évidence lors de l'évaluation. En conséquence, le soutien financier prévu par le Contrat de performance est susceptible d'être révisé si le Pôle des Microtechniques ne progresse pas suffisamment sur ces axes avant la mi-2010.

A cet égard, le pôle s'engage à collecter et informer les collectivités territoriales quant aux résultats obtenus, sur la base d'indicateurs territoriaux complémentaires aux indicateurs demandés par l'Etat.

### **II. Présentation du Contrat de Performance du Pôle des Microtechniques**

La feuille de route stratégique du Pôle des Microtechniques pour la période 2009-2011 identifie :

- **5 axes technologiques prioritaires** : la micro fabrication et la micro manipulation, la micro injection / micro moulage, les microsystèmes, le traitement de surfaces, les nanomatériaux,
- **4 marchés cibles** : biomédical, transport et énergie, mesures & contrôle, luxe.

Ces objectifs technologiques et de marché sont déclinés à moyen et long terme comme suit :

- **à 3 ans** : acquisition de nouvelles compétences et renforcement du savoir-faire existant sur les 5 axes technologiques et les 4 marchés cibles prioritaires,
- **à 5 ans** : acquisition de nouvelles compétences sur des produits clés par marché, maîtriser la conception et moderniser les outils,
- **à 10 ans** : passer de la pièce à la fonction pour réaliser des fonctions hybrides.

### **III. Programme d'actions porté par le Pôle des Microtechniques (2009-2011)**

**Les objectifs de développement du Pôle et de son écosystème sont hiérarchisés de la manière suivante :**

- détecter, susciter et assurer un suivi régulier des projets collaboratifs prioritairement sur les 5 axes technologiques retenus par le Pôle,
- impliquer plus de PME dans le Pôle,
- favoriser le développement des plateformes technologiques et des ateliers pilotes,
- diversifier les sources de financement du Pôle afin de parvenir à un équilibre de financements publics / privés à la fin de l'année 2011,
- impulser une action dans le domaine des ressources humaines cohérente en terme de formation et d'emploi avec les besoins du territoire,
- développer le Pôle à l'international,
- intégrer la dimension « développement durable » dans toutes les actions du Pôle,
- adopter une stratégie de communication en cohérence avec les axes technologiques et de marchés choisis par le Pôle et la mettre en oeuvre,
- développer des relations avec d'autres pôles de compétitivité.

**Les principaux axes du programme d'actions peuvent être résumés comme suit :**

- **développement de la R&D** : susciter des projets collaboratifs en organisant un service de veille et en s'appuyant sur les acteurs régionaux (IPV par exemple),
- **suivi annuel de l'avancement des projets financés puis de leurs retombées économiques** (indicateurs SESSI déclinés au niveau des territoires des collectivités locales),
- **synergie entreprises – recherche – formation** : animation de commissions transversales et par axe marché prioritaire,
- **implication des PME et création d'entreprises** : démarche commerciale pour impliquer plus de PME dans le Pôle et réalisation d'une cartographie des compétences microtechniques du territoire,
- **développement de projets structurants** : augmenter le taux d'utilisation des plateformes technologiques existantes et développer les ateliers pilotes,
- **financement privé** : augmenter la part d'autofinancement du programme d'animation du Pôle des microtechniques sur 3 ans,
- **gestion prévisionnelle des compétences et adaptation des formations aux besoins en compétences** : animation des commissions formation et dialogues social,
- **rayonnement commercial et international** : mise en place d'un axe de développement du Pôle à l'international,
- **développement durable** : mise en place d'un groupe de travail sur le développement durable et les Ecotechnologies.

Afin de mettre en oeuvre ces objectifs, le Pôle s'appuiera sur les autres acteurs du développement économique du territoire : l'Institut Pierre Vernier, l'ARD, Développement 25, les Chambres de Commerce et d'Industrie, l'UIMM, Micronora, Témis, Luxe and Tech, les Lunetiers du Jura.

### **IV. Les partenaires du Pôle des Microtechniques**

L'Etat, le Conseil Régional de Franche-Comté, les Conseils Généraux du Doubs, du Jura, de la Haute-Saône, du Territoire de Belfort, les Communautés d'Agglomération du Grand Besançon, du Pays de Montbéliard et le Syndicat Mixte du Pays Horloger sont signataires du Contrat de Performance 2009-2011.

## V. Le plan de financement 2009

La demande de financement de cette action à la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon pour l'année 2009 portait à l'origine sur environ 30 000 € ; compte tenu des accords avec la CAPM en vue d'un financement croisé de la CAGB et de la CAPM en faveur des Pôles Microtechniques et Véhicule du Futur, la contribution de la CAGB pour 2009 porte sur 15 000 €.

### Dépenses :

Postes de dépenses	Montants	%
Salaires	267 100 €	72,60%
Déplacements	9 000 €	2,45%
Valorisation de temps de travail des entreprises	39 200 €	10,66%
Achats de matériels	9 000 €	2,45%
Missions, réceptions	10 000 €	2,72%
Loyer	8 900 €	2,42%
Frais généraux	11 700 €	3,18%
Etudes, sous-traitance	13 000 €	3,53%
<b>TOTAL : Budget du pôle</b>	<b>367 900 €</b>	<b>100,00%</b>

### Recettes :

Financements	Montants	%
Contribution Etat	147 160 €	40,00%
Contribution Région Franche-Comté	58 864 €	16,00%
<b>Contribution CAGB</b>	<b>15 000 €</b>	<b>4 %</b>
Contribution CAPM	15 000 €	4 %
Contribution CG25	29 432 €	8,00%
Contribution CG39	14 716 €	4,00%
Contribution CG70	10 000 €	2,72%
Contribution Pays Horloger	4 716 €	1,28%
Financements privés : cotisations, valorisation de temps et autres contributions	73 012 €	20,00%
<b>TOTAL : Budget du pôle</b>	<b>367 900 €</b>	<b>100,00%</b>

### A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le soutien de la CAGB au fonctionnement de l'Association du Pôle des Microtechniques à hauteur de 15 000 € pour l'année 2009,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir pour le versement de la subvention et tout acte nécessaire à sa réalisation,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le Contrat de performance Pôle des Microtechniques.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 115  
Contre : 0  
Abstention : 0



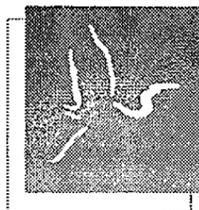
RECU 03.JUIL 2009

Pour extrait conforme,

Le Président

Délibération du jeudi 25 juin 2009  
Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

4/12



**CONVENTION**  
**Relative au Contrat de performance 2009-2011**  
**du Pôle des Microtechniques**  
**et soutien au fonctionnement pour l'année**  
**2009**

**ENTRE**

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, représentée par son Président, Monsieur Jean-Louis FOUSSERET, dûment habilité à signer par une délibération du Conseil de Communauté du 25 juin 2009, d'une part

**ET**

Le Pôle des Microtechniques, représenté par son Président, dûment habilité, Monsieur Etienne BOYER, d'autre part

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 1611-4  
Vu la délibération n°XXX du Conseil de Communauté en date du 25 juin 2009,

**EXPOSÉ DES MOTIFS**

La CAGB a soutenu en 2005 la démarche fédératrice du Pôle de compétitivité des Microtechniques aux côtés des autres acteurs économiques, le soutien à l'innovation étant un axe fort de la politique de développement économique de la CAGB, puisque facteur de compétitivité des entreprises et d'attractivité du territoire. Aussi, la CAGB a-t-elle apporté sur la période 2005-2008 un soutien à l'animation et au fonctionnement du Pôle d'un montant de 51 210 €.

A l'issue d'une phase d'évaluation nationale des Pôles conduite en 2008, 58 pôles de compétitivité sur 71 ont été re-labellisés pour une période de 3 ans, dont le Pôle des Microtechniques. Sur la base de ces résultats et de sa propre analyse, le Grand Besançon a décidé d'apporter son soutien au Pôle des Microtechniques pour l'année 2009.

**Il est convenu ce qui suit :**

**1. OBJET**

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles la CAGB apporte son soutien au Pôle de compétitivité des Microtechniques en 2009 et de définir les modalités de versement d'une subvention proportionnelle de 15 000 € ; cette subvention a été attribuée au Pôle pour l'animation de la filière des microtechniques dans le cadre de la politique nationale des pôles de compétitivité, sur la base du programme d'actions figurant en annexe de cette convention.

**2. PROGRAMME D'ACTIONS :**

Le Pôle s'engage à conduire les actions d'animation, de développement et de promotion des entreprises, des laboratoires et des établissements d'enseignement supérieur de la filière des microtechniques conformément au programme d'actions et au budget prévisionnel de 367 900 € figurant en annexe.

**3. MONTANT ET MODALITÉS DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION**

La CAGB attribue au bénéficiaire une subvention de 15 000€ pour l'année 2009, pour un budget global de 367 900 € sur trois ans, pour l'action décrite à l'article 1<sup>er</sup>.

Ce montant est un plafond non révisable à la hausse.

La subvention sera versée de la façon suivante :

- 50%, soit 7 500 € à la signature de la présente convention,
- Le solde sur demande écrite et présentation, en deux exemplaires :
  1. d'un rapport d'activité final qui détaillera les livrables produits et les résultats obtenus en appui sur les indicateurs figurant en annexe de cette présente convention,
  2. d'un compte rendu financier conformément à l'arrêté du 11 octobre 2006,
- Le cas échéant un acompte de 30% pourra être versé, soit 4500€, sur présentation d'un bilan intermédiaire.

#### **4. DUREE ET DELAI DE VALIDITE**

La présente convention est conclue au titre de l'année 2009 Elle prend effet à compter de sa date de transmission au représentant de l'Etat et expire au 31 décembre 2009.

La participation financière de la CAGB au Pôle des Microtechniques doit donner lieu à une demande de paiement dans un délai d'un an à compter de la date de notification de la présente convention, faute de quoi elle sera réputée caduque et peut donner lieu à un remboursement dans les conditions de l'article 7 de la présente convention.

Le bénéficiaire s'engage toutefois, aux fins de contrôle, à conserver les pièces justificatives des dépenses effectuées dans le cadre de la présente convention pendant une durée de 10 ans.

#### **5. OBLIGATIONS DU BENEFICIAIRE**

Le bénéficiaire s'engage à utiliser la subvention octroyée exclusivement à la réalisation de l'objet qui l'a motivée tel que défini à l'article 1<sup>er</sup> de la présente convention.

De plus, le Pôle s'engage à réunir annuellement les informations relatives aux indicateurs territoriaux à l'échelle de l'agglomération bisontine, qui figurent en annexe de la présente convention.

Il ne peut redistribuer tout ou partie de l'aide de la CAGB au profit d'un autre organisme.

Le bénéficiaire accepte que la subvention ne puisse en aucun cas donner lieu à profit et qu'elle soit limitée au montant nécessaire pour équilibrer les recettes et dépenses de l'action.

Le bénéficiaire s'engage à mentionner le soutien financier de la CAGB, à faire connaître le dispositif ainsi que l'appui dont il bénéficie de la part de la CAGB lors de ses entretiens ou contacts avec la presse ou les médias.

Si le bénéficiaire d'une aide de la CAGB décide d'apposer des panneaux de chantier, des plaques commémoratives ou de réaliser des publications ou toute autre action d'information presse ou toute action de promotion, il doit obligatoirement mentionner le concours financier de la CAGB, proportionnellement à son montant par rapport aux partenaires publics et privés. Dans le cas de publications, la charte graphique doit être respectée. Ses modalités d'utilisation doivent être autorisées par la CAGB.

Le bénéficiaire s'engage à prendre attache de la CAGB systématiquement et préalablement à toute organisation de cérémonies (presse, protocolaires) afin d'en déterminer les modalités pratiques.

#### **6. MODALITES DE CONTROLE**

Le contrôle de l'utilisation des aides est effectué au vu des justificatifs produits au moment des demandes de versement. En outre, les services de la CAGB sont habilités à procéder à toute autre forme de contrôle notamment sur place, avant et après le versement de l'aide.

## **7. MODIFICATION ET REVERSEMENT**

Toutes modifications significatives du programme (délai de réalisation, nature des investissements, etc...) ou de son mode de financement, doivent être notifiées par écrit à la CAGB et acceptées par celle-ci, après instruction technique. Ces modifications pourront entraîner un avenant à la convention.

La CAGB pourra exiger le reversement total ou partiel de l'aide financière accordée :

- en cas d'utilisation différente, apparue au moment du contrôle, de celle qui avait motivé l'aide,
- en cas d'inexécution partielle ou totale des conditions liées à l'octroi de l'aide,
- en cas de manquement aux obligations contractuelles et notamment en cas de non-respect des dispositions de l'article 4 et l'article 5 de la présente et en cas de non production des justificatifs demandés au moment du contrôle.

## **8. RESILIATION DE LA CONVENTION**

En cas de non respect des engagements inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée par l'une ou l'autre des parties, avec un préavis d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure.

La CAGB pourra également résilier la convention, sans préavis ni indemnités, s'il apparaît que le bénéficiaire a fait des déclarations fausses ou incomplètes pour obtenir l'aide de la CAGB prévue dans la présente convention.

## **9. LITIGES**

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution de la présente convention sera de la compétence du Tribunal Administratif de Besançon.

## **10. DÉLÉGATION D'ATTRIBUTION**

L'ordonnateur et le comptable assignataires sont respectivement le Président de la CAGB et le Trésorier Payeur du Grand Besançon.

Fait en trois exemplaires à Besançon, le .....

Le Président du Pôle  
des Microtechniques

Etienne BOYER

Le Président de la Communauté  
d'Agglomération

Jean-Louis FOUSSERET

**POLE DES MICROTECHNIQUES  
(PMT)**

**PMT : PLAN D' ACTIONS 2009**

Le Pôle a élaboré, au titre de l'exercice 2009, un programme d'actions décliné en neuf objectifs généraux décrits ci-dessous :

<b>2009</b>		<b>Objectif 1 – Détecter et susciter des projets collaboratifs</b>
Les actions	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Organiser un service de veille pour le PmT :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- définir une demande précise à l'IPV dans le cadre de la feuille de route annuelle</li> <li>- structurer la remontée d'informations</li> <li>- transmettre l'information pertinente aux adhérents</li> </ul> </li> <li>▪ Identifier des projets dans les entreprises et les laboratoires (via les chargés d'affaires de l'IPV) et la commission innovation</li> <li>▪ Redéfinir la grille de sélection des projets en adéquation avec les axes technologiques et marchés du PmT</li> <li>▪ Suivi des projets</li> </ul>	
Livrables	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Rapport écrit de la CCI sur les journées sectorielles "Ecoute des marchés"</li> <li>○ Note de veille pour les Commissions produits / marchés écrite par l'IPV (en fonction de la demande figurant dans la feuille de route annuelle IPV)</li> <li>○ Présentation de projets en comité de validation</li> <li>○ Grille d'analyse et avis de labellisation avec une fiche d'évaluation détaillée</li> <li>○ Tableaux de bord de suivi des projets</li> </ul>	
Indicateurs	2 mails d'information aux adhérents sur des éléments de la veille effectuée Utilisation de la note de veille par les commissions pour construction du plan d'action 10 projets présentés par an liés à la dynamique de l'IPV Proportion importante de projets présentés en CTF financés Retombées territoriales (emplois, brevets déposés, publications, communications)	

<b>2009</b>		<b>Objectif 2 – Impliquer plus d'entreprises dans le Pôle</b>
Les actions	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Identifier et caractériser les PME adhérentes qui ne participent à aucune action</li> <li>▪ Engager des actions correctives vis à vis des PME non impliquées</li> <li>▪ Actions de communication sur les événements du PmT</li> <li>▪ Créer un argumentaire commercial d'adhésion au PmT</li> <li>▪ Démarcher directement les entreprises sur site ou dans les salons</li> <li>▪ Réaliser un annuaire qualifié des membres du pôle</li> <li>▪ Impliquer des grands groupes dans le PmT</li> </ul>	
Livrables	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Tableau de bord de la présence des adhérents</li> <li>○ Argumentaire commercial</li> <li>○ Tableau de bord commercial</li> <li>○ Mise à jour de la base de données des acteurs filière</li> <li>○ Annuaire des adhérents</li> </ul>	
Indicateurs	2 nouvelles PME impliquées dans les commissions 4 nouvelles PME adhérentes par an 1 grand groupe adhérent du PmT	

<b>2009</b>		<b>Objectif 3 – Favoriser le développement des plateformes technologiques et des ateliers pilotes</b>
Les actions	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Augmenter le taux d'utilisation des plateformes existantes</li> <li>▪ Compléter les équipements existants dans le but d'anticiper les besoins futurs du territoire</li> <li>▪ Développer les ateliers pilotes</li> </ul>	
Livrables	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Plateforme Mimento : rapport d'utilisation annuel</li> <li>○ Etude de marché micro-moulage</li> </ul>	
Indicateurs	Augmentation de l'utilisation de la plateforme Mimento (10% / an)	

2009 Objectif 4 – Diversifier les sources de financement	
Les actions	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Valorisation du temps des industriels prévus dans le budget 2009</li> <li>▪ Développer les pistes de réflexion en cours : <ul style="list-style-type: none"> <li>- recherche de sponsors</li> <li>- intéressement du pôle à la captation de financements nationaux</li> <li>- mutualisation des moyens avec d'autres structures</li> <li>- attirer des financements des business angels pour les projets labellisés et le fonctionnement du Pôle</li> </ul> </li> </ul>
Livrables	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Plan d'action pour la diversification des sources de financement pour 2010-2011</li> </ul>
Indicateurs	Equilibre financier de l'association en 2009

2009 Objectif 5 – Connaître et développer les Ressources Humaines	
Les actions	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Cartographie des formations sur les microtechniques</li> <li>▪ Mise en place d'actions de GPEC</li> <li>▪ Favoriser la connaissance des métiers et communiquer sur le secteur microtechniques</li> </ul>
Livrables	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Plan d'action de la Commission formation</li> <li>○ Bilan annuel de la Commission formation</li> <li>○ Tableau de bord de suivi des actions de GPEC effectuées</li> <li>○ Support de communication sur les formations et les métiers microtechniques</li> </ul>
Indicateurs	<p>Nombre de formations dédiées aux microtechniques</p> <p>10 entreprises participent à une action de GPEC ou de GRH</p> <p>1 fiche / plaquette sur les formations et les métiers microtechniques</p>

2009 Objectif 6 – Développer le pôle à l'international	
Les actions	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Promotion du Pôle à l'international</li> <li>▪ Rapprochement de « clusters » <ul style="list-style-type: none"> <li>- lancement d'une action collective dans le cadre du « triangle des microtechniques »</li> <li>- cartographie des clusters existants</li> <li>- identification des clusters à approcher par axe technologique et par axe marché</li> </ul> </li> <li>▪ Aide à l'internationalisation des PME microtechniques : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Poursuite du projet « Ecoute des marchés et ouverture à l'international »</li> <li>- Sensibilisation des PME à l'international</li> <li>- Pré-diagnostic export</li> </ul> </li> </ul>
Livrables	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Plan d'action annuel de la Commission internationale détaillé par axe</li> <li>○ Bilan d'action de la Commission internationale détaillé par axe</li> <li>○ Dépôt d'une demande de financement pour une action collective dans le cadre du « triangle des microtechniques »</li> <li>○ Liste qualifiée des clusters à approcher</li> </ul>
Indicateurs	<p>Présence du PmT à 5 salons (+ indicateurs communication)</p> <p>2 rencontres formelles avec des clusters étrangers lors de salons internationaux</p> <p>20 PME participent à l'action de sensibilisation à l'international</p>

2009 Objectif 7 – Intégrer le développement durable et les écotechnologies	
Les actions	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Création d'un groupe de travail "Développement durable" et écotechnologies pour définir une politique de réduction des impacts sur l'environnement des microtechniques</li> <li>▪ Intégrer cette dimension dans la grille de sélection des projets</li> <li>▪ Inscrire la thématique des écotechnologies dans le plan d'action de la Commission innovation</li> </ul>
Livrables	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Nomination d'un responsable pour le groupe de travail + constitution du groupe de travail</li> <li>○ Plan d'action 2009</li> <li>○ Bilan annuel 2009</li> </ul>
Indicateurs	20% des projets labellisés par le Pôle ont inclu un volet « développement durable » dans leur présentation au Comité de validation

<b>2009</b>		<b>Objectif 8 – Amplifier la communication et la promotion du pôle</b>
<b>Les actions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Elaboration d'un plan de communication</li> <li>▪ Créer ou renouveler si besoin les supports de communication du PmT</li> <li>▪ Participer à des évènements (choix des évènements en cohérence avec la stratégie du PmT)</li> <li>▪ Actions de promotions et de lobbying</li> </ul>	
<b>Livrables</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Plan de communication pluriannuel (3 ans)</li> <li>○ Site internet reconfiguré bilingue</li> <li>○ Plaquettes trilingues (fiches par axes marchés + avancée annuelle)</li> <li>○ Micronews</li> <li>○ Film</li> <li>○ Présence à des salons en tant qu'exposant ou visiteur</li> <li>○ Présentation de l'actualité / des projets / actions collectives du Pôle lors d'évènements</li> <li>○ Communiqués de presse</li> </ul>	
<b>Indicateurs</b>	<p>Liste des actions de communication effectuées annuellement</p> <p>Mise à jour du site Internet effectuée moins de 45 jours avant la date de consultation</p> <p>100 plaquettes distribuées</p> <p>10 Micronews diffusées</p> <p>5 salons européens</p> <p>50 contacts pris lors des salons retransmis aux adhérents</p> <p>2 rencontres formelles avec d'autres clusters sur des salons</p> <p>3 présentations de projets ou actions collectives</p> <p>10 articles de presse sur le PmT</p> <p>3 communiqués de presse</p> <p>1 film sur l'axe biomédical</p>	

<b>2009</b>		<b>Objectif 9 – Développer les relations avec d'autres pôles de compétitivité</b>
<b>Les actions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Poursuivre les participations croisées au conseil d'administration de Plastipolis et au conseil scientifique</li> <li>▪ Réaliser des rencontres inter-pôles et favoriser les fertilisations croisées</li> <li>▪ Créer un axe commun de recherche avec Plastipolis et/ou Véhicule du futur</li> <li>▪ Réaliser des visites communes de sites avec d'autres pôles de compétitivité ciblés</li> <li>▪ Poursuivre la participation au groupement Mécafuture</li> </ul>	
<b>Livrables</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Tenue d'une réunion inter-pôles à l'occasion de Micronora ou Medtec</li> <li>○ Visite commune d'entreprises / laboratoire avec un autre pôle</li> </ul>	
<b>Indicateurs</b>	<p>1 projet co-labellisé avec Plastipolis</p> <p>1 projet co-labellisé avec Véhicule du Futur</p> <p>1 visite commune d'entreprises / laboratoire avec Alsace Biovalley</p> <p>1 réunion inter-pôles</p>	

**PMT : PLAN DE FINANCEMENT 2009**

**Dépenses :**

Postes de dépenses	Montants	%
Salaires	267 100 €	72,60%
Déplacements	9 000 €	2,45%
Valorisation de temps de travail des entreprises	39 200 €	10,66%
Achats de matériels	9 000 €	2,45%
Missions, réceptions	10 000 €	2,72%
Loyer	8 900 €	2,42%
Frais généraux	11 700 €	3,18%
Etudes, sous-traitance	13 000 €	3,53%
<b>TOTAL : Budget du pôle</b>	<b>367 900 €</b>	<b>100,00%</b>

**Recettes :**

Financements	Montants	%
Contribution Etat	147 160 €	40,00%
Contribution Région Franche-Comté	58 864 €	16,00%
<b>Contribution CAGB</b>	<b>15 000€</b>	<b>4,00%</b>
Contribution CAPM	15 000€	4,00%
Contribution CG25	29 432 €	8,00%
Contribution CG39	14 716 €	4,00%
Contribution CG70	10 000 €	2,72%
Contribution Pays Horloger	4 716 €	1,28%
Financements privés : cotisations, valorisation de temps et autres contributions	73 580 €	20,00%
<b>TOTAL : Budget du pôle</b>	<b>367 900 €</b>	<b>100,00 %</b>

La participation du Grand Besançon au fonctionnement du PMT est proportionnelle (4 %) au budget présenté ci-dessus, particulièrement en ce qui concerne l'autofinancement dégagé par le Pôle, et n'est pas révisable à la hausse.

Le paiement du solde de la subvention sera tributaire des justificatifs d'autofinancement fournis par le Pôle.

**PMT : Indicateurs territoriaux 2009**

Le Pôle s'engage à collecter et informer le Grand Besançon sur la base des indicateurs territoriaux suivants :

Pour les entreprises adhérentes du Pôle :

*Effectifs*  
*CA Total*  
*CA Export*

Pour les entreprises adhérentes du Pôle participant à des projets pôles :

Montants des programmes  
*Montants des aides publiques liées à ces programmes*  
Brevets déposés dans le cadre de ces programmes

Pour les laboratoires

Montants des programmes  
Montants des aides publiques  
Chercheurs concernés par les programmes  
Autres personnels concernés par les programmes  
*Publications*  
*Brevets déposés dans le cadre de ces programmes*

Nota Bene : Les indicateurs *en italique* font déjà partie des indicateurs SESSI